

## Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 01/02/2017

### ADMISSION EN NON VALEUR D'ANCIENNES CRÉANCES IRRECOUVRABLES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
  - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
  - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
  - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
  - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard  
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti  
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel  
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Volants
74	67

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737
---

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Application agréée E.fogusto.com

Parc naturel régional

de Camargue

Délibération n° 04 : 01/02/2017

**ADMISSION EN NON VALEUR D'ANCIENNES CRÉANCES IRRECOURVABLES**

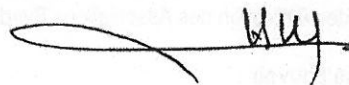
Parmi les créances de toute nature, certaines ne peuvent être recouvrées, pour différentes raisons (disparition des débiteurs, décès, insolvabilités...). Ces dossiers doivent faire l'objet d'un abandon de créance, appelé non-valeur.

L'admission de créance proposée par Madame la trésorière concerne un titre de 2015 (n°108) émis au nom de la société Wens Reizin Travel pour un montant de 45 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante réserve une suite favorable à la demande d'admission en non-valeur de Madame la Trésorière, soit une perte pour créances irrécouvrables de 45€.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**  
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,  
Roland Chassain